

Conditions Générales de Vente

www.massagelokbidoparis.com – Formation « Méthode Clermont »

Article 1. Identification

Mme Marine Clermont est masseur kinésithérapeute exerçant dans son cabinet situé au 19bis rue Jouffroy d'Abbans à Paris 17.

Elle est inscrite :

- au tableau de l'ordre des masseur-kinésithérapeutes sous le numéro 18994 et au Répertoire Partagé des Professionnels de Santé sous le numéro 10005405161
- ainsi qu'à la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités sous le numéro 11757125075

Marine Clermont propose une formation au massage du visage reposant sur des techniques issues de traditions asiatiques, en particulier le Kobido, intégrées dans un cadre reposant sur son savoir-faire de masso-kinésithérapeute (ci-après le « Massage du Visage Méthode Clermont » ou la « Méthode Clermont »).

Article 2. Objet

Les Conditions Générales de Vente (ci-après « les CGV ») détaillent les droits et obligations tant de Mme Marine Clermont en sa qualité de formatrice que du Participant à ses formations et s'appliquent à toute commande de formation réalisée par un Acheteur auprès de Mme Marine Clermont, via le site internet www.massagelokbidoparis.com (ci-après « le Site Internet »).

Elles encadrent notamment les modalités de commande, de paiement, d'annulation et les conditions de remboursement des prestations proposées. Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, à l'exclusion de toutes autres conditions, y compris celles communiquées par l'Acheteur.

En cas de contradiction entre les CGV et les Conditions Particulières propres à certaines formations, les Conditions Particulières prévaudront.

Les CGV sont systématiquement portées à la connaissance de l'Acheteur avant la passation de commande et sont accessibles à tout moment sur les sites internet susmentionnés. Le fait de valider la commande vaut acceptation sans réserve de l'intégralité des CGV. L'Acheteur reconnaît que l'achat concerne une formation, et non un certificat, ce dernier étant conditionné à la réussite d'un examen final.

Mme Marine Clermont se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les modifications seront applicables aux commandes passées après leur mise en ligne et ne peuvent être opposées aux transactions conclues antérieurement. La version

applicable aux achats de l'Acheteur est celle en vigueur à la date de passation de la commande.

Le fait pour Mme Marine Clermont de ne pas se prévaloir d'une quelconque stipulation des présentes CGV ne pourra être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Si une disposition des CGV est déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions demeureront pleinement en vigueur.

Article 3. Formation proposée

La formation au « Massage du Visage Méthode Clermont » se compose de quatre modules progressifs, répartis sur plusieurs journées successives, dans un lieu défini à l'avance par Mme Marine Clermont. Entre chaque module, plusieurs semaines ou mois peuvent s'écouler pour permettre aux participants de s'entraîner intensivement. Les modules de formation sont les suivants :

- Module 1 : Les techniques de base et les gestes fondamentaux
- Module 2 : Les techniques unilatérales dites liftantes
- Module 3 : Les techniques spécifiques du centre et du décolleté
- Module 4 : Les techniques du contour de l'œil et les méridiens et les points d'acupuncture du visage en relation avec sa santé et sa beauté, zones clés – Révisions – Examen

L'accès à chaque module est conditionné à la complétion du module précédent, avec l'obligation de commencer par le Module 1. Une période d'entraînement personnel entre les modules est indispensable pour maîtriser les techniques enseignées. Pendant ces périodes, le Participant s'engage à transmettre à Mme Marine Clermont des vidéos de ses séances d'entraînement, afin de bénéficier d'un suivi et d'un coaching personnalisé.

La formation est dispensée par Mme Marine Clermont elle-même, bien qu'elle se réserve le droit de faire appel à des intervenants extérieurs, qui agiront sous sa seule et entière responsabilité et seront soumis aux mêmes exigences de qualité.

Un minimum de quatre participants est requis pour chaque session de formation. Si ce nombre n'est pas atteint, Mme Marine Clermont se réserve le droit de proposer une nouvelle date. Dans cette hypothèse, les Participants seront informés dans les plus brefs délais et des efforts seront faits pour trouver une date de remplacement qui convienne à toutes les parties. Si aucun accord n'est trouvé, les Participants seront remboursés dans un délai de 14 jours à compter de l'information.

Les lieux et dates des formations sont précisés dans les Conditions Particulières lors de l'inscription. Toutefois, Mme Marine Clermont se réserve la possibilité de modifier ces éléments en cas de nécessité, en informant les Participants au plus tôt. Le contenu des formations est susceptible d'évoluer dans un souci d'amélioration continue. Des différences mineures entre le descriptif initial d'une formation et son programme

actualisé ne sauraient constituer un motif de contestation ou de résiliation de l'inscription.

Article 4. Sélection des participants

Le Participant souhaitant suivre la formation est sélectionné par Mme Marine Clermont lors d'un entretien téléphonique approfondi, basé sur des critères objectifs et des prérequis essentiels. Cette sélection repose principalement sur les éléments suivants :

- la formation de base
- l'expérience dans le domaine du massage
- le projet professionnel
- la personnalité, la motivation, les valeurs et les points forts du candidat
- un âge minimal (majorité)

À l'issue de cet entretien, Mme Marine Clermont évalue librement les candidatures et se réserve le droit de refuser des inscriptions sans avoir à fournir de justification.

Article 5. Inscription - Commande

L'inscription à une formation proposée par Mme Marine Clermont est conditionnée au versement d'un acompte de 30 % du prix total de la session. Cet acompte doit être réglé dans un délai de 10 jours suivant la réception des coordonnées bancaires fournies lors de l'inscription. L'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception de cet acompte, accompagné du bulletin d'inscription (convention de formation professionnelle) dûment complété, paraphé et signé par le Participant.

Le solde restant, correspondant à 70 % du prix de la formation, doit être réglé au plus tard, dix jours avant le jour du début de la session. À défaut de paiement intégral du solde, le Participant ne sera pas autorisé à accéder aux locaux de formation, et l'inscription sera considérée comme annulée sans droit à remboursement de l'acompte, sauf en cas de force majeure justifiée.

Pour les Participants dont la candidature a été validée par Mme Marine Clermont, Les inscriptions peuvent être effectuées via le Site Internet en suivant les étapes suivantes :

1. Sélection de la formation et des dates disponibles par le Participant,
2. Remplissage et validation du formulaire d'inscription à la Formation par le Participant, incluant l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente (CGV).
3. Entretien téléphonique avec Marine Clermont
4. Réception par le Participant d'un courriel confirmant l'enregistrement de la commande, accompagné des coordonnées bancaires pour le paiement de l'acompte et de la convention de formation.

5. Confirmation définitive de l'inscription sous réserve de la réception du solde du paiement dans les délais convenus.

En cas d'annulation par le Participant après le versement de l'acompte, Mme Marine Clermont retiendra 50 % de la somme versée, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

Le Participant qui ne suivrait qu'une partie de la session de formation sans pouvoir justifier d'un cas de force majeure restera tenu de régler la totalité du prix convenu.

Article 6. Déroulement de la formation

Tout Participant ayant un retard de plus de 60 (soixante) minutes pourra se voir refuser l'accès au cours sans droit à remboursement.

Mme Marine Clermont ne saurait être tenue responsable des vols, pertes ou dommages matériels, ni des accidents corporels pouvant survenir dans ses locaux pendant la formation.

Chaque participant est tenu de disposer d'une assurance responsabilité civile personnelle couvrant l'intégralité de la durée de la formation. À cet effet, une attestation d'assurance devra être fournie avant le début de la session. Cette assurance doit impérativement inclure une couverture pour les dommages matériels, corporels ou immatériels qui pourraient être causés ou subis par le participant dans le cadre de la formation. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incidents, de vols, de dommages matériels ou corporels survenus dans les locaux de formation, ceux-ci restant sous l'entière responsabilité du Participant. En cas d'accident corporel, le Participant doit en informer immédiatement Mme Marine Clermont.

Le Participant s'engage à adopter un comportement courtois et respectueux tout au long de la formation. Il est soumis à des évaluations en cours et/ou en fin de formation pour valider les compétences acquises. Le Participant est tenu de respecter le Règlement Intérieur, annexé aux présentes CGV, et de suivre la pédagogie proposée par la Formatrice. Mme Marine Clermont se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout Participant dont le comportement nuit au bon déroulement de la formation, ou qui ne respecte pas ses obligations ou les règles du Règlement Intérieur.

En cas d'exclusion pour non-respect des présentes conditions ou du Règlement Intérieur, aucun remboursement ne sera effectué. Le Participant reconnaît la faculté discrétionnaire de Mme Marine Clermont d'accepter ou d'exclure un participant si elle estime que le comportement de celui-ci est inapproprié et compromet la qualité de la formation.

Article 7. Validation des acquis - Certificat

Certificat

Le Participant reconnaît par la présente qu'il achète une Formation et non un certificat, celui-ci étant soumis au passage réussi de l'examen de fin de formation.

A l'issue de la passation d'un examen de « mise en situation réelle », par la réalisation d'un protocole de massage sur un modèle fourni par Mme Marine Clermont, le Participant se voit délivré ou non le Certificat de « Praticien·ne certifié·e Massage du Visage Méthode Clermont ». Le Participant déclare être informé que la certification délivrée n'est pas inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et qu'elle n'a pas de valeur de « diplôme » ni de « licence d'Etat » ou « universitaire ».

Référencement

Tout Participant ayant reçu le Certificat de « Praticien·ne certifié·e Massage du Visage Méthode Clermont » et respectant la déontologie de Mme Marine Clermont pourra bénéficier d'un référencement sur le site internet de la Méthode Clermont en tant que « Praticien·ne certifié·e Massage du Visage Méthode Clermont ».

Afin de maintenir son référencement, le Participant ayant obtenu son certificat s'engage à :

- prodiguer un massage du visage « Méthode Clermont » dans le strict respect de l'enseignement qu'il aura reçu par la Formatrice
- appliquer un niveau de tarification correspondant au positionnement du soin, situé dans la fourchette haute du marché
- respecter l'ensemble des présentes CGV
- mentionner sur ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, médias, supports imprimés, etc...) avoir été formé par Mme Marine Clermont

Article 8. Traitement des données personnelles

Dans le cadre de la gestion des formations, Mme Marine Clermont collecte des données personnelles concernant le Participant, notamment les coordonnées de contact (adresse, e-mail, téléphone), coordonnées bancaires, date de naissance, et autres informations nécessaires. Le traitement de ces données est placé sous la responsabilité de Mme Marine Clermont et vise exclusivement à assurer l'exécution de la convention de formation, à remplir les obligations légales et contractuelles de la Formatrice, et à exercer les droits qui lui sont reconnus par la loi et la jurisprudence. Les données sont conservées uniquement pendant les délais de prescription applicables.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de limitation du traitement de ses données personnelles. Pour exercer ces droits, le Participant peut adresser une demande écrite à Mme Marine Clermont par courrier ou par e-mail, accompagnée d'une pièce d'identité.

Article 9. Rétractation

Conformément aux dispositions légales, et pour toute commande passée à distance via le Site Internet, l'Acheteur dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motif ni à payer de pénalités.

Pour ce faire, l'Acheteur doit informer Mme Marine Clermont par tout moyen (notamment par courrier électronique à l'adresse suivante : methodeclermont@gmail.com) avant l'expiration du délai de rétractation. En cas de rétractation, Mme Marine Clermont s'engage à rembourser l'Acheteur dans un délai maximum de 14 jours suivant la réception de la notification de rétractation.

Une fois le délai de rétractation écoulé, la commande est considérée comme ferme et définitive, et ne peut être annulée sauf en cas de force majeure.

Article 10. Droit à l'image

Le Participant autorise expressément Mme Marine Clermont à utiliser les photographies et vidéos prises durant la formation à des fins d'illustration, de promotion et de communication, sous toute forme et sur tout support (site internet, réseaux sociaux, supports imprimés, etc.), pour une durée de 5 (cinq) ans et sur le territoire mondial.

Si le Participant souhaite s'opposer à cette utilisation, il doit en informer Mme Marine Clermont par une lettre datée et signée, remise avant le début de la formation.

Article 11. Confidentialité des Formations

Le Participant reconnaît que les informations, techniques, supports et savoir-faire transmis par Mme Marine Clermont dans le cadre de la formation sont strictement confidentiels et demeurent la propriété exclusive de la Formatrice. Par conséquent, le Participant s'engage à respecter les obligations de confidentialité énoncées ci-après :

1. Non-divulgence des supports et informations

Le Participant s'engage à ne pas reproduire, copier, enregistrer, diffuser ou transmettre, par quelque moyen que ce soit (y compris captation vidéo, audio ou photographie), tout ou partie des supports de formation (écrits, visuels, techniques, etc.), sauf autorisation expresse écrite de la Formatrice. Tout matériel, qu'il soit fourni physiquement ou numériquement, reste la propriété de Mme Marine Clermont et est destiné à un usage personnel et exclusif du Participant.

2. Utilisation limitée des connaissances acquises

Le Participant ne peut utiliser les connaissances, techniques et informations acquises lors de la formation que dans le cadre de la pratique des soins enseignés auprès de sa propre clientèle. Toute diffusion à des tiers des méthodes

et techniques transmises est interdite, sous peine de violation de la confidentialité.

3. Interdiction de formation ou d'enseignement

Le Participant s'interdit de transmettre, enseigner ou former toute autre personne aux techniques apprises lors de la formation, qu'il s'agisse d'un employeur, de collègues, ou de tiers, dans le cadre d'un emploi, d'une franchise ou d'une activité indépendante, sans l'accord écrit de Mme Marine Clermont. Seules les personnes certifiées à l'issue de la formation sont habilitées à utiliser les techniques de la Méthode Clermont.

4. Confidentialité du savoir-faire

Le Participant s'engage à traiter le savoir-faire transmis par Mme Marine Clermont avec le même niveau de confidentialité que ses propres informations confidentielles. Toute divulgation à des tiers, qu'elle soit partielle ou totale, écrite ou orale, est strictement interdite sans l'accord préalable et écrit de la Formatrice. En cas de transmission à des tiers autorisée, le Participant s'engage à obtenir l'engagement de ces derniers à respecter les mêmes obligations de confidentialité que celles décrites dans le présent article.

5. Limitation à l'exercice professionnel

Le savoir-faire transmis par Mme Marine Clermont ne peut être utilisé que dans le cadre de la pratique professionnelle du Participant en tant que « Praticien·ne certifié·e Massage du Visage Méthode Clermont ». Il est formellement interdit d'utiliser ce savoir-faire à des fins de formation ou d'enseignement en dehors des cadres autorisés par Mme Marine Clermont.

En signant le présent contrat de formation, le Participant reconnaît avoir pris connaissance de ses obligations de confidentialité et s'engage à les respecter sous peine de poursuites judiciaires.

Article 12. Annulation ou report de formation

Mme Marine Clermont se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation dans les cas suivants :

- Insuffisance du nombre de participants inscrits ;
- Survenance de problèmes techniques ou tout autre événement ne permettant pas le bon déroulement de la formation.

Dans ces cas, Mme Marine Clermont s'engage à en informer le Participant par courrier électronique au plus tard 14 (quatorze) jours avant le début de la session concernée. Le Participant aura alors le choix entre :

1. Le report de son inscription à une session ultérieure à une date la plus proche possible ;

2. Le remboursement intégral des sommes déjà versées.

En aucun cas Mme Marine Clermont ne pourra être tenue responsable des éventuels frais de repas, de déplacement ou d'hébergement engagés par le Participant. Aucune indemnité ni compensation supplémentaire ne pourra être exigée. Si aucune nouvelle date de formation ne convient au Participant, Mme Marine Clermont s'engage à procéder au remboursement des sommes versées dans un délai maximum de 15 (quinze) jours ouvrés à compter de la demande du Participant.

Article 13. Propriété intellectuelle

Tous les droits d'exploitation, y compris les droits de représentation, reproduction, utilisation, diffusion, adaptation et modification des supports de formation, demeurent, sauf disposition contraire, la propriété exclusive de Mme Marine Clermont. Ces droits ne sont pas cédés au Participant. Toute reproduction, modification, ou diffusion à des tiers, totale ou partielle, des contenus ou supports (y compris documents, vidéos, et supports numériques) fournis dans le cadre de la formation est strictement interdite sans l'autorisation écrite et préalable de Mme Marine Clermont.

La marque « Méthode Clermont », le nom de Mme Marine Clermont, ainsi que toutes autres marques, textes, illustrations, images, symboles, logotypes et photographies présents sur les sites internet de Mme Marine Clermont ou sur les supports de formation demeurent la propriété exclusive de la Formatrice. Toute reproduction, modification, ou utilisation de ces éléments, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, est interdite sans l'accord exprès et préalable de Mme Marine Clermont.

Par ailleurs, les droits d'auteur, dessins, modèles et brevets éventuellement appliqués aux formations et supports de Mme Marine Clermont demeurent également sa propriété exclusive. Aucun lien hypertexte ne peut être créé vers les sites internet de Mme Marine Clermont sans son autorisation écrite préalable. Mme Marine Clermont décline toute responsabilité concernant les contenus des sites externes vers lesquels des liens hypertextes seraient présents sur ses propres sites.

Article 14. Loyauté

Le Participant s'engage, pendant toute la durée de la formation et après son achèvement, à adopter un comportement loyal envers Mme Marine Clermont. À ce titre, le Participant s'interdit d'agir de manière à nuire aux intérêts commerciaux, économiques ou à la réputation de Marine Clermont et de ses activités. Cette obligation de loyauté inclut notamment :

- L'interdiction de diffuser des informations négatives ou inexactes concernant Mme Marine Clermont et ses formations ;
- Le respect de la confidentialité des informations transmises durant la formation ;
- Le respect des relations professionnelles établies dans le cadre de la formation.

Toute atteinte à cette obligation de loyauté pourra faire l'objet de poursuites judiciaires par Mme Marine Clermont afin de préserver ses droits et intérêts.

Article 15. Non-concurrence

Le savoir-faire transmis par Mme Marine Clermont ne peut être utilisé que dans le cadre de la pratique professionnelle du Participant en tant que « Praticien-ne certifié-e Massage du Visage Méthode Clermont ». Il est formellement interdit d'utiliser ce savoir-faire à des fins de formation ou d'enseignement en dehors des cadres autorisés par Mme Marine Clermont.

Cette obligation de non-concurrence est limitée dans les conditions suivantes :

- Zone géographique : le Participant s'interdit d'exercer des activités concurrentes dans un rayon de 300 (trois cents) kilomètres autour de Paris 75017 ;
- Durée : cette interdiction est applicable pour une période de 5 (cinq) années, à compter de la fin de la dernière formation suivie par le Participant auprès de Mme Marine Clermont.

Cette clause de non-concurrence a pour but de protéger les intérêts et le savoir-faire spécifique développé par Mme Marine Clermont. En cas de manquement à cette obligation, Mme Marine Clermont se réserve le droit de prendre toutes mesures nécessaires, y compris des actions en justice.

Article 16. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable de la non-exécution ou du retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations contractuelles si cela résulte d'un cas de force majeure, tel que défini à l'article 1218 du Code civil.

Constituent notamment des cas de force majeure :

- Une inaccessibilité totale au lieu de la formation en raison d'un événement échappant à la volonté de Mme Marine Clermont ;
- Le décès de l'Acheteur ou d'un de ses ascendants ou descendants de premier degré survenu dans les jours précédant ou pendant les dates de la formation.

En cas de force majeure temporaire, l'exécution des obligations est suspendue. Mme Marine Clermont et l'Acheteur s'engagent à faire tout leur possible pour reprendre l'exécution du contrat dès que la situation le permettra. Si l'empêchement devient définitif, le contrat est résilié de plein droit et les deux parties sont dégagées de leurs obligations respectives.

Dans le cas où la formation ne peut être poursuivie en raison d'un cas de force majeure, Mme Marine Clermont s'engage à rembourser à l'Acheteur, dans un délai de 14 jours suivant la notification de l'impossibilité, les sommes versées au prorata temporis des prestations déjà effectuées. Si aucune prestation n'a été dispensée, l'intégralité des sommes sera remboursée.

Aucune indemnité ne pourra être exigée de part et d'autre en raison de la survenance d'un cas de force majeure.

Article 17. Litiges – Droit applicable

Les présentes CGV ainsi que les contrats de prestations de services qui en découlent sont régis par le droit français. En cas de litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes CGV, Mme Marine Clermont et l'Acheteur s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

Si aucun accord amiable n'est trouvé, tous les litiges seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux français conformément aux règles de droit commun. En particulier, les litiges relèveront de la compétence exclusive des Tribunaux de Paris, sauf dispositions légales impératives contraires.

Paris, le 1^{er} octobre 2024

Mise à jour le 20 janvier 2025